

PFEV en Tunisie – UBCI

Identifiant du projet :
56563

Statut :
Approuvé

Lieu :
Tunisie

Secteur d'activité :
Institutions financières

Public/Privé :
Privé

Catégorie environnementale :
IF

Date de décision sur l'approbation :
23 septembre 2025

Date de publication du DSP en langue anglaise :
8 octobre 2025

Conformément au paragraphe 1.4.2 (iii) de la Directive sur l'accès à l'information : « pour les Projets approuvés par la Direction de la Banque, lorsque le Conseil d'administration lui a délégué ce pouvoir d'approbation, le DSP est divulgué au pays membre de la Banque au début de la période de notification de non-objection correspondante, conformément à l'article 13 (iii) de l'Accord portant création de la BERD.

Description du projet

Octroi à UBCI d'un prêt de premier rang d'une durée de cinq ans, d'un montant maximum de 10 millions d'euros en équivalent dinars tunisiens (le « prêt »). Le prêt sera accordé dans le cadre du Programme de financement d'une économie verte (PFEV) en Tunisie. Le montant du prêt sera accordé sous forme de crédits à des sous-emprunteurs éligibles qui mettent en œuvre des sous-projets admissibles conformément aux critères techniques et financiers applicables.

Objectifs du projet

Le prêt permettra à UBCI d'élargir sa gamme de produits et de fournir à des sous-emprunteurs privés du pays des financements à long terme qui les aideront à investir dans des technologies et des services d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets appuyant la transition vers une économie verte.

Impact sur la transition

Score de l'impact attendu sur la transition (IAT) : 70

Le prêt proposé contribuera à la qualité « verte » permettant de mesurer l'impact sur la transition. Il aidera à construire une économie verte en Tunisie en favorisant le développement des investissements dans l'efficacité énergétique, grâce à la rétrocession de prêts à des sous-emprunteurs éligibles du secteur privé.

Client

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Fondée en 1961, Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI) est la onzième banque de Tunisie (et la huitième parmi les établissements privés) en termes d'actifs totaux, avec une part de marché supérieure à 3,5 % et dépassant les 4 % si l'on retient exclusivement les banques cotées à la Bourse de Tunis. La banque, dont le siège se situe à Tunis, dispose d'un vaste réseau d'environ 102 agences à travers le pays. Cotée à la Bourse de Tunis, elle affichait une capitalisation boursière de 113,0 millions d'euros à fin septembre 2025.

Financement de la BERD

10 000 000,00 euros

10 000 000 euros

Coût total du projet

10 000 000,00 euros

10 000 000 euros

Additionnalité

L'additionnalité du projet sera assurée en i) stimulant la demande de technologies et de produits verts de pointe, ii) en faisant prendre conscience aux parties prenantes du potentiel que recèlent les solutions vertes avancées, iii) en transférant aux banques partenaires et aux sous-emprunteurs des compétences pour ce qui est d'élaborer et de

financer des projets verts éligibles et iv) en favorisant l'accès des femmes aux financements verts.

Synthèse environnementale et sociale

Projet classé dans la catégorie IF (PES 2024) : Client existant de la BERD au titre du Programme d'aide aux échanges commerciaux, UBCI a démontré des performances environnementales et sociales (E&S) satisfaisantes dans le cadre de son exposition actuelle. Les fonds seront utilisés pour financer des micro-, petites et moyennes entreprises éligibles et les aider à investir dans des technologies et des services d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets. Les sous-projets devraient présenter un risque environnemental et social faible à moyen, lié principalement à la capacité du client à mettre en œuvre son système de gestion environnementale et sociale (SGES), aux impacts potentiels découlant des sous-prêts financés et aux risques connexes liés à la chaîne d'approvisionnement. Les vérifications environnementales et sociales (E&S) au titre de la diligence raisonnable ont été effectuées en étudiant le rapport environnemental et social annuel du client. UBCI dispose d'un SGES jugé adapté au profil de risque des sous-projets éligibles, avec un plafond fixé pour le montant maximal des sous-prêts et l'appui du consultant du PFEV en Tunisie comme facteur supplémentaire d'atténuation des risques. Il faudrait qu'UBCI maintienne et, le cas échéant, renforce son SGES pour évaluer, gérer et suivre efficacement les risques et les impacts environnementaux et sociaux, les politiques en matière de ressources humaines, le mécanisme interne de règlement des griefs et les procédures de santé et de sécurité au travail, conformément aux exigences environnementales et sociales (EES) 2, 4 et 9 énoncées dans la Politique environnementale et sociale (PES) 2024 de la BERD. Il s'agit notamment de respecter la Liste d'exclusion de la BERD pour des raisons environnementales et sociales et de suivre les orientations formulées par la BERD à l'intention des institutions financières. Les sous-emprunteurs financés par UBCI doivent respecter la législation nationale applicable en matière environnementale et sociale ainsi qu'en matière de santé, de sécurité et de droit du travail. UBCI soumettra à la BERD des rapports environnementaux et sociaux annuels décrivant la mise en œuvre du SGES, le respect des exigences de la BERD, les résultats de l'examen des sous-projets et tout incident important relevé en matière environnementale et sociale. UBCI est également tenue de publier des informations sur son SGES conformément à la PES 2024.

Si le financement de la BERD est utilisé pour des sous-projets liés aux énergies renouvelables, ceux-ci doivent répondre aux critères d'éligibilité environnementaux et sociaux que la Banque applique aux énergies renouvelables, ainsi qu'à toute autre exigence énoncée dans la Déclaration de politique relative au PFEV en Tunisie.

Évaluations environnementales

Conformité avec l'Accord de Paris

Conformément à la démarche d'alignement sur l'Accord de Paris adoptée par la BERD pour les investissements financés indirectement, le projet s'avère en adéquation avec les objectifs d'atténuation et d'adaptation dudit Accord. Cette évaluation de l'adéquation repose sur l'application du pilier 1 (engagement de la contrepartie en faveur de l'Accord de Paris) et du pilier 2 (filtre applicable aux sous-opérations).

Attribution au financement vert

La totalité du financement de la BERD est considérée comme financement vert, car il soutient des activités qui visent à atteindre les objectifs d'atténuation des effets du changement climatique et d'adaptation à celui-ci. L'attribution est réalisée conformément à la méthode utilisée pour déterminer l'attribution des investissements de la BERD au financement vert.

Coopération technique et financement sous forme de subvention

UBCI bénéficiera d'une assistance technique lui permettant de mieux identifier, évaluer et financer les sous-projets verts éligibles. Les sous-emprunteurs éligibles profiteront également de cette assistance technique, qui les aidera notamment à repérer et à évaluer les technologies et équipements admissibles. La coopération technique (CT) prendra en outre en considération la dimension du genre, afin de renforcer l'égalité des chances entre femmes et hommes en matière d'accès aux financements verts proposés dans le cadre du PFEV Tunisie. La CT est financée par l'Union européenne et le Fonds spécial des actionnaires de la BERD (FSA). Les subventions devraient également inciter les emprunteurs finaux à investir.

Contact au sein de l'entreprise

Walid Akrouit
walid.akrouit@ubci.com.tn
<https://www.ubci.tn/>
N°1, Place Pasteur, 1002 Tunis

Dernière mise à jour du DSP en langue anglaise

08 octobre 2025

Comprendre la transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, cliquer [ici](#).

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Pour les projets du secteur public, consulter la page [Passation de marchés de la BERD](#), ou nous contacter :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : procurement@ebrd.com

Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

Politique environnementale et sociale (PES)

La [PES](#) et les exigences environnementales et sociales (EES) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EES contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet, la BERD exige également de ses clients qu'ils divulguent, le cas échéant, des informations sur ces risques et impacts ou qu'ils mènent des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées, puis examinent leurs commentaires et y répondent.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la PES.

Intégrité et conformité

Le Bureau de la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications sont effectuées au titre de la diligence raisonnable pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le Bureau de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux projets une fois les investissements réalisés.

Le Bureau de la déontologie est également chargé d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique compliance@ebrd.com. Le Bureau de la déontologie assurera le suivi de tous les signalements. Il procédera à un examen systématique de chacun d'entre eux. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, définit la manière dont la BERD divulgue les informations et consulte ses parties prenantes pour favoriser une meilleure connaissance et compréhension de ses stratégies, politiques et opérations. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du client au niveau du projet, ou bien via un échange direct avec la direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations par l'intermédiaire du MIRP de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas échéant, de remédier à tout manquement à ces politiques, tout en prévenant tout manquement futur de la part de la Banque.

Consulter la [page Internet du Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat et pour connaître les modalités de [dépôt d'un recours](#). Contacter le MIRP par courriel à l'adresse ipam@ebrd.com afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.